

Association des parents d'éléves

Par 29400, le 18/03/2011 à 15:03

Bonjour,

un voyage scolaire a été organiser par l'APE, l'APE a pris en charge une partie de ce voyage a sa charge, et le reste devait étre payer par les parents d'élèves.

Hors a ce jour, plusieurs n'ont pas payer le voyage, alors que le voyage a été effectuer l'an dernier. Courriers recommandés ont été envoyer sains aucune réponse de leur part...

Quels sont les recours de l'association?